



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022 à 9 h.

Date de la convocation : le vendredi 24 juin 2022.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 1. SERVICE DE L'EAU - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2021.**
- 2. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2021.**
- 3. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2021.**
- 4. FOURRIÈRE AUTOMOBILE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – EXERCICE 2021.**
- 5. COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES - RAPPORT POUR LES ANNÉES 2019- 2020 - 2021 .**
- 6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION.**
- 7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DE MUSCULATION – MODIFICATION.**
- 8. FRAIS D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 - REMBOURSEMENT PARTIEL – MODIFICATION.**
- 9. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS.**

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Maire. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote. Ces documents sont consultables au Bureau 107. Il est demandé aux élus de bien vouloir faire part à la Direction Générale des Services de leurs questions et observations éventuelles, au moins 24h avant la séance du Conseil Municipal.

II – TRAVAUX – URBANISME -FONCIER :

- 10. PARCELLE SECTION BA N°210P3 QUARTIER DES BORMETTES – DÉCLASSEMENT.**
- 11. RUE « BONAPARTE » – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL.**

III – FINANCES – BUDGETS :

12. SERVICE JEUNESSE – TARIFS - MODIFICATION.
13. FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA CC MPM – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1.

IV – RESSOURCES HUMAINES :

14. CONVENTION CADRE DE MISE EN PLACE DU DISIGN (DISPOSITIF DE SIGNALEMENT) – AUTORISATION DE SIGNATURE.
15. TRAVAIL A TEMPS PARTIEL – MODIFICATIONS DES MODALITÉS D'EXERCICE.
16. ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS.
17. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS.

V - QUESTION(S) DIVERSE(S) :